

## Compte-rendu du groupe de travail (GT)

### Groupe de travail géographique n°1 – Secteur Sud

**Date de réunion :** 23/03/2022 de 9h à 12h  
**Lieu :** Maison de la mer, Fos-sur-Mer  
**Rédacteur du CR :** DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur

INTERVENANTS	PARTICIPANTS	Liste de diffusion
Voir liste annexée		

## 1. RAPPEL DU CONTEXTE

Suite au débat public sur la liaison Fos-Salon organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) entre septembre 2020 et janvier 2021 et à la décision ministérielle de poursuite du projet du 29 juin 2021, la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, maître d'ouvrage du projet, engage une nouvelle phase de travail de définition du projet routier.

Cette nouvelle phase comprend des études et une concertation continue avec différents acteurs du territoire et le public. Elle doit permettre de confirmer et ajuster le phasage prévisionnel du projet, de définir ses conditions de mise en œuvre et, *in fine*, de retenir une variante préférentielle.

La concertation continue, dont le dispositif global a été présenté en réunion publique le 1<sup>er</sup> mars et rappelé au début du groupe de travail (GT) se déroulera en 3 séquences avec pour objectifs de :

- **Recueillir les contributions** des participants pour élaborer un projet approprié
- **Partager les connaissances** des acteurs de terrain et études techniques
- **Informers les parties prenantes** de l'avancement du processus et du projet

La première séquence qui s'étendra de mars à l'été 2022 démarre avec une séance de travail des groupes de travail géographiques (Centre, Sud et Nord). Ces derniers constitués essentiellement d'institutionnels, se réuniront à trois reprises courant 2022 dans le but de :

- **Séance n°1 (mars 2022)** : Partager les connaissances sur la situation territoriale, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.
- **Séance n°2 (été 2022)** : Faire un point d'avancement de l'état initial, du diagnostic et partager les orientations de tracé et aménagement ;
- **Séance n°3 (Automne 2022)** : Contribuer à l'évaluation partagée des variantes d'aménagement (en vue de la comparaison des variantes et du choix de la variante préférentielle).

Le 23 mars 2022, la DREAL a organisé à Fos-sur-Mer le groupe de travail géographique n°1 sur le secteur Sud (Fos-sur-Mer). Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges ayant eu lieu lors de ce groupe de travail.

*NB : Le support de présentation est joint au présent document*

## 2. DÉROULÉ DU GROUPE DE TRAVAIL

Le groupe de travail s'est déroulé en 5 temps :

1. Accueil des participants, introduction et recueil des attentes des participants pour ce groupe de travail ;
2. Rappels généraux sur le projet, son calendrier, le dispositif de concertation et les objectifs des groupes de travail géographiques ;
3. Présentation des variantes d'aménagement sur le « secteur Sud » suite à la décision ministérielle et échanges sur les objectifs fonctionnels du projet ;
4. Partage et enrichissement de la situation territoriale, ses dynamiques d'évolution et les enjeux au regard du projet issu de la décision ministérielle ;
5. Suites et clôture de la réunion

## 3. ATTENTES DU GROUPE DE TRAVAIL GÉOGRAPHIQUE SUD

Les participants ont principalement exprimé :

- Des besoins de précision sur les variantes retenues à la suite de la Décision Ministérielle du 29 juin 2021
- La nécessité de penser et de faire évoluer le projet de liaison Fos-Salon en cohérence avec le développement et les projets du territoire (contournement de Martigues-Port de Bouc, projet de cheminement doux entre Port-Saint-Louis et Fos-sur-Mer ...).
- Le besoin de fluidifier la circulation pour améliorer la qualité de vie des habitants de Fos-sur-Mer.
- L'importance de prendre en compte les risques technologiques en amont de la conception du projet et le besoin de sécuriser les axes routiers proches des habitations.

## 4. ÉCHANGES SUR LES VARIANTES D'AMENAGEMENT DE LA LIAISON FOS-SALON DANS LE SECTEUR SUD

**M. HETSCH**, Maire de Fos-sur-Mer, interroge la DREAL sur le choix des variantes préférentielles à la suite de la concertation continue.

- La DREAL indique que le choix des variantes préférentielles à retenir sera pris par les membres du comité des élus à l'issue de la concertation continue. Ils devront, par la même occasion, se positionner sur la répartition des financements pour la réalisation des aménagements retenus.

**M. MEUNIER**, Président de l'association M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement, souhaite que la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur puisse présenter le coût des différentes variantes du projet.

### 4.1. Variante n°1

En synthèse, les participants ont exprimé :

- La nécessité pour la DREAL de continuer à étudier cette variante d'aménagement.
  - La DREAL précise que la décision ministérielle prise suite au débat public a écarté cette variante.
- De l'incompréhension face aux raisons qui ont conduit à l'écartement de cette variante suite au débat public.
  - La DREAL précise que la variante n°1 n'a pas été retenue car elle était incluse dans le périmètre d'extension de la réserve naturelle de la Crau qui devrait s'étendre jusqu'à la voie ferrée.
- Le sentiment que l'État était informé à l'avance que cette variante ne pourrait être retenue.
  - La DREAL précise que les études d'opportunités de phase 1 du projet de liaison Fos-Salon étaient terminées dès 2017. Les projets d'extension de la réserve naturelle de la Crau n'étaient pas encore connus. Le débat public s'étant déroulé en 2021, les projets d'extension de la réserve naturelle de la Crau ont évolué et on conduit au choix pris dans la décision ministérielle.

#### **4.2. Variante n°2**

En synthèse, les participants ont exprimé :

- L'enclavement de la ville de Fos-sur-Mer par l'aménagement de la variante n°2.
- La réduction du potentiel de développement foncier de la ville de Fos-sur-Mer en raison des limites de construction à respecter.
  - La DREAL précise que la voie ferrée existante implique déjà une obligation de recul pour d'éventuelles constructions. La réalisation de la variante n°2 repousserait cette limite de la largeur de l'infrastructure routière envisagée.

#### **4.3. Variante n°3**

En synthèse, les participants ont exprimé :

- Le coût potentiellement élevé de l'échangeur qu'il conviendrait de réaliser pour faire la jonction entre la variante n°3 et la variante du barreau des étangs.
  - La DREAL précise que la réalisation de la variante du barreau des étangs pour le contournement de Fos-sur-Mer représenterait effectivement un coût important de l'ouvrage.

## **5. ÉCHANGES SUR LES VARIANTES D'AMENAGEMENT DU CONTOURNEMENT DE FOS-SUR-MER**

Les participants ont relevé la proximité de l'usine Imerys (et le déplacement des entrepôts de stockages) avec les aménagements proposés dans le cadre du contournement de Martigues Port-de-Bouc. La barrière verte qui existe actuellement serait supprimée. Une attention particulière devra être portée aux risques industriels et aux poussières qui risquent de recouvrir les surfaces et pourrait entraîner des pertes d'adhérences sur les voies.

### **5.1. Variante du Barreau des étangs**

En synthèse, les participants expriment :

- Un fort soutien pour le choix de cette variante dans le cadre de l'aménagement du contournement de Fos-sur-Mer.
- Une diminution des coûts du projet avec la réalisation de cet aménagement en raison du nombre réduit de traversées de voie ferrée.
  - La DREAL précise que ces éléments devront être étudiés et que des comparaisons entre les variantes seront réalisées.
- Le besoin de réaliser cette variante en cohérence et dans la continuité du projet de contournement de Martigues Port-de-Bouc.
- La possibilité de faire connaître et de mettre en valeur l'étang de Lavalduc aux usagers qui emprunteraient cette variante d'aménagement.

### **5.2. Variante d'aménagement des voies portuaires**

En synthèse, les participants expriment :

- De l'opposition à cette variante qui représente pour eux une augmentation des risques industriels et ne permettrait pas de désenclaver la ville de Fos-sur-Mer.
- La difficulté d'aménager les voies portuaires en 2x2 voies en raison du dimensionnement des ouvrages existants et de la présence importante de réseaux de pipeline.
- L'accidentologie déjà importante de cette route qui ne devrait pas être envisagée pour répondre aux besoins de contournement de Fos-sur-Mer.

### **5.3. Variante d'aménagement sur place**

En synthèse, les participants expriment :

- De l'opposition à cette variante qui obligerait un grand nombre de véhicules à circuler dans le centre de Fos-sur-Mer, réduirait considérablement la qualité de l'air et le cadre de vie des habitants et accroîtrait le risque industriel dans la ville.
  - La DREAL précise que cette variante est abandonnée dans la décision ministérielle et que la modernisation voies existantes serait mise en œuvre si un choix de variante de contournement (voies portuaires ou barreau des étangs) n'était pas retenu.

## 6. PROJETS D'AMENAGEMENT ET D'INFRASTRUCTURES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA SUITE

- > Sur ce secteur la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié les projets suivants :



- > **Modifications/compléments proposés par les participants :**
  - Le développement des activités de loisirs sur le secteur portes de la Mer est à prendre en compte.
  - Le transfert du parc automobile Darse 3 sur l'OA ZIP.
  - Le projet de plateforme ferroviaire du GPMM.

## 7. LES PRINCIPAUX ENJEUX TERRITORIAUX A PRENDRE EN COMPTE POUR LA SUITE DU PROJET

- > Sur ce secteur la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a identifié les enjeux suivants :



- > **Modifications/compléments par les participants :**

- La préservation de la population et de la qualité de vie des habitants est un enjeu majeur sur le secteur.
- La question de la circulation des usagers de la route (VL et cars) sur les voies portuaires en lien avec le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
- Le projet de cheminements cyclables entre Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône

## 8. ÉCHANGES SUR LA CONCERTATION

**M. MEUNIER**, interroge la DREAL sur l'information et la participation des garants de la CNDP aux différents ateliers organisés dans le cadre de la concertation continue.

- La DREAL indique que la concertation continue est menée par le maître d'ouvrage sous l'égide des garants de la concertation qui sont informés et invités à participer aux différentes réunions mises en place.
- Par ailleurs, un site internet dédié au projet a été créé afin de mettre en ligne et rendre accessible à tous les supports de présentation des différents

ateliers ainsi que les synthèses des réunions et ateliers ([www.liaison-fos-salon.com](http://www.liaison-fos-salon.com)).

## 9. ÉCHANGES SUR LA CONCEPTION DU PROJET

### 9.1. Études de trafic

Des participants ont souhaité connaître les hypothèses, projections et données de trafic prises pour le projet, notamment au droit de sur Fos-sur-Mer.

- La DREAL a indiqué que les données de trafic seront présentées le 6 avril lors du groupe de travail thématique « Déplacements et services ».

### 9.2. Phasage éventuel du projet

Un participant interroge la DREAL sur la possibilité de phaser le projet et réaliser certaines sections (notamment Sud) prioritairement.

- La DREAL rappelle que la décision ministérielle du 29 juin 2021 sur le projet de liaison Fos-Salon acte d'une réalisation phasée par section fonctionnelle (en lien avec la fluidité du trafic et l'accompagnement des projets de territoire). Le calendrier de réalisation du contournement de Fos dépendra de l'option retenue à l'issue de la concertation actuelle.

### 9.3. Mesures compensatoires

Suite à des échanges sur les mesures compensatoires du projet de contournement Martigues – Port-de-Bouc et du projet de liaison Fos-Salon, la DREAL transmettra à la ville de Fos-sur-Mer les faisceaux des études de la liaison Fos-Salon et l'identification des parcelles retenues sur le territoire communal dans le cadre des mesures compensatoires relatives au contournement de Martigues – Port-de-Bouc.

## 10. SUITES DU GROUPE DE TRAVAIL

Prochaines échéances suites à cette 1<sup>ère</sup> séance du groupes géographique Sud :

- Une synthèse ainsi que le support de présentation seront transmis
- Avril-Mai : Tenue des différents groupes de travail thématiques
- 2 juin : séance n°1 du GT sur le contournement de Fos
- Mai/juin : Tenue du comité de concertation n°1 et mobilisation du public jeune et/ou éloigné
- Juin : Retour vers le public (si possible au regard de la réserve électorale)
- Été 2022 : Séance n°2 des GT géographiques

## ANNEXE – LISTE MAITRE D’OUVRAGE

Nom	Prénom	Organisme
CEREA	Xavier	Responsable d’opération DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur
MARY	Cédric	Adjoint au chef de l’UMO DREAL Provence-Alpes-Côte d’Azur

## ANNEXE – LISTE MAITRISE D’OEUVRE

Nom	Prénom	Organisme
GIRON	Arnaud	Bureau d’étude Egis
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d’étude Egis
NAKHLE	Marc	Bureau d’étude Egis

## ANNEXE – LISTE ANIMATION/FACILITATION

Nom	Prénom	Organisme
BARRES	Anaëlle	Nicaya conseil
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil
PERICHON	Blandine	Nicaya conseil

## ANNEXE – LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	
BALLARO	Xavier	GPMM
FIGUIERE	Emmanuelle	Mairie de Fos-sur-Mer
HETSCH	Jean	Mairie de Fos-sur-Mer
LALANDE	François	Association ADPLGF
MEUNIER	Romuald	Association M.C.T.B. Golfe de Fos Environnement
MEZINE	Robert	Mairie de Fos-sur-Mer
MONNIER	Isabelle	Sous-Préfecture d’Istres
MOUTET	Daniel	Association ADPLGF
PASKHIER	Kathleen	Mairie de Fos-sur-Mer
TIGHIDET	Tahar	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
TROUSSIER	Philippe	Mairie de Fos-sur-Mer